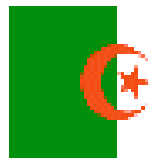




République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU



Agence de Bassin Algérois- *Hodna* - *Soummam*

# 1<sup>ère</sup> Assemblée générale du RAOB Dakar du 3 au 6 Novembre 2004

**COMMUNICATION PRESENTÉE PAR**

**Mekki ABROUK**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**Agence de Bassin Algérois-Hodna-Soummam**

# **ALGERIE**

## PRESENTATION DU SECTEUR DE L'EAU

✚ Le secteur de l'eau relève du domaine de compétence du Ministère des Ressources en Eau et ce dans le cadre de la structure gouvernementale mise en place le 24 décembre 1999.

✚ Le secteur de l'eau relevait antérieurement à cette date du Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire.

### ***LES SIX MISSIONS DE BASE DU MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU***

➤ MISE A JOUR, DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES CONNAISSANCES SUR LE MILIEU ET L'ENVIRONNEMENT DES RESSOURCES EN EAU .

➤ MOBILISATION ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SUPERFICIELLES, SOUTERRAINES ET NON CONVENTIONNELLES.

➤ ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE.

➤ IRRIGATION DES GRANDS PERIMETRES ET DE LA PETITE ET MOYENNE HYDRAULIQUE.

➤ ASSAINISSEMENT ET PROTECTION DES VILLES CONTRE LES CRUES

➤ REGULATION DES ACTIVITES DU SECTEUR DE L'EAU.

### ***ORGANISATION***

Les missions du Ministère sont assurées :

➤ Au niveau central (Régulation, Planification, Moyens financiers, Prospective) par cinq Directions techniques centrales avec le soutien de trois Directions d'appui et de consolidation.

➤ Sur le terrain, par 10 Établissements opérationnels autonomes, spécialisés chacun dans un domaine précis, et chargés de mettre en œuvre la stratégie et le programme d'activité du secteur des Ressources en Eau.

## ***LES OBJECTIFS PRIMORDIAUX DU MRE***

- Rattraper le retard en matière de réalisation d'infrastructures et de mobilisation des eaux pour assurer de façon correcte l'alimentation en eau potable, agricole et industrielle;
- Ressources actuelles en eau: 5.9 Milliards m<sup>3</sup>/an mobilisables à partir des nappes souterraines (3.4 Milliards m<sup>3</sup>/an ) et des 50 barrages qui ont une capacité théorique de stockage de 4.5 Milliards m<sup>3</sup>( pour 2.5 Milliards m<sup>3</sup> mobilisables par an en principe) ;
- Besoins : 6.85 Milliards m<sup>3</sup>/an;
- Déficit : 0.95 Milliards m<sup>3</sup>/an (en année moyenne);
- Développer le réseau d'assainissement et généraliser l'épuration des eaux usées à travers les systèmes adéquats pour toutes les villes, sachant que le débit des eaux usées en Algérie atteint les 600 Milliards m<sup>3</sup>/an et nécessite pas moins de 100 stations d'épuration et 50 systèmes de lagunage à moyen et long termes;
- Introduire en Algérie de nouveaux procédés de mobilisation de l'eau à travers le dessalement d'eau de mer et l'épuration des eaux usées;
- Sensibilisation à l'économie d'eau;
- Régulation, Refonte du Cadre institutionnel et introduction de nouveaux modes de gestion de l'eau à travers le partenariat sous toutes ses formes (Concession, affermage, BOT, etc...).

## ***DEMARCHE STRATEGIQUE***

Elle consiste à :

- 1- Définition et mise en œuvre d'une réforme du secteur et des modes de gestion de l'eau.( Actions initiées depuis trois ans et sont en cours de finalisation).
- 2- Évaluation des ressources et des besoins, et des coûts financiers, nécessaires à cette réforme.
- 3- Définition et mise en œuvre d'un programme de réalisation à moyen et long terme d'infrastructures hydrauliques.

## ***OPPORTUNITES DE PARTENARIAT***

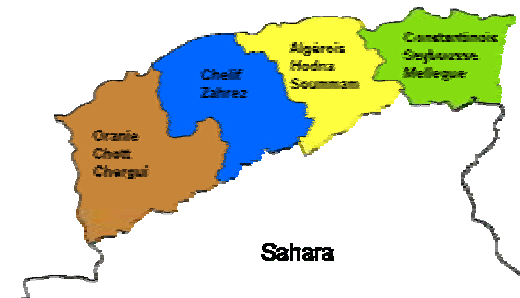
- Le Ministère des Ressources en Eau a entamé la réorganisation du service public de l'eau pour maîtriser l'ensemble des paramètres de gestion et mieux identifier les créneaux et les espaces susceptibles d'être ouverts à la participation de partenaires privés nationaux et/ou étrangers; selon des formules appropriées, en vue d'une plus grande efficacité du système de gestion (concessions, affermage, B.O.T. etc...).
- De plus, le Ministère des Ressources en eau lance un ambitieux programme de formation de 20 000 personnes. L'aspect formation constitue en tout état de cause, un axe stratégique dans la réforme engagée.

➤ Le partenariat sera fortement sollicité dans ce domaine.

➤ En matière de partenariat, un champ immense s'offre dans le domaine des infrastructures de mobilisation, de transferts, de pompage, de traitement, distribution et d'épuration d'eau.

## **LES AGENCES DE BASSINS HYDROGRAPHIQUES**

Créées en Août 1996, les Agences de Bassins Hydrographiques sont des EPIC, qui couvrent les territoires suivants :



### ❖ **MISSIONS ESSENTIELLEMENT DE SERVICE PUBLIC**

- D'élaborer et de mettre à jour le cadastre hydraulique et la balance hydraulique du Bassin Hydrographique, et de collecter dans ce but toutes données statistiques, documents et informations sur les ressources en eau, les prélèvements et les consommations d'eau ;
- De participer à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement, de mobilisation et d'affectation des ressources en eaux initiés par les organes habilités à cet effet et de suivre leur mise en œuvre ;
- De donner son avis technique sur toute demande d'autorisation en vue de l'utilisation des ressources en eau du domaine public hydraulique, établie dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur ;
- D'élaborer et de proposer des plans de répartition, des ressources en eaux mobilisées au niveau des grands ouvrages et systèmes hydrauliques entre les différents usagers ;
- De participer aux opérations de surveillance de l'état de pollution des ressources en eau et de détermination des spécifications techniques relatives aux rejets des eaux usées et aux dispositifs de leur épuration ;
- De mener toutes actions d'information et de sensibilisation des usagers domestiques, industriels et agricoles en vue de promouvoir l'utilisation rationnelle et la protection des ressources en eau.

## ***LES COMITES DE BASSIN***

La concertation est assurée , à l'intérieur du Bassin, par un Comité de Bassin de vingt-quatre membres, composé, à parts égales de :

- 8 Représentants de l'administration.
- 8 Représentants des élus locaux (APC et APW )
- 8 Représentants des usagers.

## ***LES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS***

Le conseil d'administration ; présidé par le ministre de tutelle ou son représentant, comprend 16 membres :

- Le représentant du Ministre chargé de l'hydraulique,
- Le représentant du Ministre chargé de l'hydraulique agricole,
- Le représentant du Ministre chargé des collectivités locales,
- Le représentant du Ministre chargé de l'aménagement du territoire,
- Le représentant du Ministre chargé de l'environnement,
- Le représentant du ministre chargé de l'agriculture,
- Le représentant du ministre chargé de la santé,
- Le représentant du ministre chargé de l'industrie,
- Le représentant du ministre chargé des finances,
- Un représentant de l'autorité chargée de la planification,
- Six (6) représentants des collectivités locales et des établissements de gestion des services publics de l'eau potable, industrielle et agricole, désignés par le comité consultatif de bassins.

## **LES MOYENS FINANCIERS**

### ***DEUX REDEVANCES:***

*La loi des finances de 1995 a instauré deux redevances sur*

- **L'Économie de l'eau 4% au Nord et 2% au Sud**
- **La Protection de la qualité de l'eau 4% au Nord et 2% au Sud**

Ces redevances sont appliquées sur les factures d'eau et prélevées par les différentes structures chargées de la production et de la distribution de l'eau potable, industrielle et agricole.

### **LE FNGIRE**

Ce Fonds doit servir à la fois :

- Au financement des Agences, liées par un contrat d'objectifs annuel ou pluriannuel à leur Ministère de tutelle.
- Au financement de projets, entrant dans le cadre de l'économie de l'eau et de la lutte contre la pollution.

### **BILAN DES AGENCES**

Depuis 1996, les agences se sont attachées à :

- Élaborer le cadastre hydraulique et la balance hydraulique,
- Faire connaître la Nouvelle Politique de l'Eau,
- Collecter et diffuser des données sur l'eau,
- Sensibiliser les partenaires à un meilleur usage de l'eau,
- Élaborer des schémas directeurs à l'échelle des wilayas.

### **EFFECTIFS**

Les agences de bassins ont pour l'instant des effectifs relativement réduits (entre vingt et trente personnes), avec en majorité des ingénieurs de différentes spécialités.

### **LES CONTRAINTES**

La contrainte majeure des agences de bassins est celle de leur sécurité financière, le reversement des redevances se faisant mal ou pas du tout.

 **Assurer la sécurité financière des agences est le seul moyen de leur permettre de :**

- S'installer efficacement dans la durée.
- Financer des programmes d'action à moyen et long terme, indispensables à l'échelle du bassin.

## LES PERSPECTIVES

- Participation à l'élaboration des schémas directeurs régionaux ;
- Sensibilisation des usagers;
- Financement de projets en direction de l'économie et de la qualité des eaux.

## COOPERATION INTERNATIONALE

- Les Agences de Bassin ont, depuis 1999, un programme de coopération avec la France, par l'intermédiaire de l'Office International de l'Eau
- Elles ont adhéré, en 1998, au Réseau International des Organismes de Bassins.
- Des propositions de jumelage avec des Agences de l'Eau françaises sont à l'étude. L'un de ces jumelages s'est concrétisé en décembre 2003 entre [l'Agence de Bassin Algérois - Hodna - Soummam](#) et [l'Agence de l'Eau Seine Normandie](#). Nous espérons que plusieurs autres suivront rapidement.